

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'INDRE-ET-LOIRE

Samedi 11 avril 2026
Centre des Congrès du Vinci
à TOURS

Séance ouverte à : 9 heures 15

Membres du Conseil d'Administration présents :

Messieurs Alain BELLOY, Président
Fabien LABRUNIE, 1er Vice-Président
Jean-François BAUMARD, 2ème Vice-Président
Stéphane CAILLER, 3ème Vice-Président
Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire Général
Thierry BENOIST, Secrétaire Général Adjoint
Pascal JEHANNIN, Trésorier
Francis BRIZIOU, Trésorier Adjoint
Erasme BIZARD, Administrateur
Ludovic JARNAC, Administrateur
Patrice MARCHESSEAU, Administrateur

VISIONNAGE diaporama photos Club CET
VISIONNAGE d'une recette de gigot de sanglier

I/ OUVERTURE DE L'AG

INTRODUCTION INFORMELLE :

Avant de commencer, je voulais prendre un petit instant pour vous expliquer pourquoi j'ai souhaité ouvrir cette assemblée générale avec cette vidéo.

Il me semblait important de vous transmettre un message essentiel : l'une des clés pour que la chasse soit acceptée par la société réside dans le partage de la venaison. C'est ce que permet, par exemple, la plateforme que nous avons développée, «Gibier pour tous».

Il faut garder à l'esprit que lorsqu'une personne consomme de la venaison de chasse, c'est déjà un pas franchi dans l'acceptation de notre passion. Et c'est grâce à ce type d'initiatives que la société pourra demain accepter plus facilement la chasse.

Mesdames, Messieurs, les responsables de territoires,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations spécialisées,
Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
Mesdames et Messieurs les membres du Club photo,
Mesdames et Messieurs les Chasseresses et Chasseurs,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je déclare ouverte cette assemblée générale de la FDC 37.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'Assemblée Générale de votre Fédération, et si nous sommes là, si vous êtes là, c'est bien parce que la passion de la chasse nous anime et nous donne l'énergie d'être présent sur le terrain tout au long de l'année.

Je tiens à excuser :

- ✓ M. Pierre-Alain ROIRON, Sénateur
- ✓ M. Jean-Gérard PAUMIER, Sénateur
- ✓ M. Vincent LOUAULT, Sénateur
- ✓ M. Henri ALFANDARI, Député
- ✓ M. Jean-Noël RIEFFEL, Directeur régional de l'OFB
- ✓ M. Willy SCHRAEN, Président FNC
- ✓ Mme Carine BAR, Directrice départementale de la DDPP

Et je remercie de leur présence :

- ✓ Le lieutenant-colonel DE L'ESTOILE, officier adjoint au commandement du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire,
- ✓ M. Le Député Daniel LABARONNE,
- ✓ Mme Corinne BIVER, Directrice Départementale des Territoires,
- ✓ M. Cédric DE OLIVEIRA, Vice-président en charge des Finances et Communication du Conseil Départemental
- ✓ Mme Sophie AUCONIE, ex députée et administratrice de la Ligue contre le cancer du sein,

- ✓ M. Bruno BOIS, Président de la Chambre d'agriculture,
- ✓ M. Franck DERRÉ, adjoint au Chef de service départemental de l'OFB,
- ✓ M. Bruno GIL adjoint au responsable de l'unité territoriale ONF d'Indre-et-Loire, chargé du suivi cynégétique,
- ✓ Mme Chantal DE ST SEINE, administratrice du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine,
- ✓ M. Jean Pierre PERCY, Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 37
- ✓ M. Jean-Pierre LUTREAU, Administrateur de la FDC 18

Et bien sûr vous tous présents dans cette salle aujourd'hui.

Je cède maintenant la parole au représentant de M. Le Maire de Tours, M. Florian HEMME

- **Intervention de M. HEMME, conseiller municipal de la ville de Tours.**

➤ DÉROULEMENT DE L'AG

Le Président indique :

Notre Assemblée Générale doit durer 3h au cours desquelles nous examinerons les points suivants chronologiquement :

- ✓ Le rapport moral du Président de la FDC,
- ✓ Le rapport du secrétaire général sur l'activité,
- ✓ L'intervention de notre vice-président sur la gestion du petit gibier et sur la gestion du grand gibier marquera le début de notre chapitre « bilan de la saison écoulée »
- ✓ Nous aurons ensuite la présentation du bilan de 2024/2025, avec le budget prévisionnel 2026/2027 et le quitus à donner au conseil d'administration,
- ✓ Ceci fait, nous passerons à la présentation et au vote,
- ✓ Nous clôturerons cette AG en remettant les médailles.
- ✓ Buffet campagnard vers 12h00.

RAPPEL A L'ASSEMBLÉE

Monsieur BELLOY rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts, la présente Assemblée Générale est réunie sur convocation parue dans des journaux locaux d'information générale ou d'annonce légale :

- **La Nouvelle République du Centre-Ouest du 9 mars 2026,**
- **La Chasse en Touraine du 1^{er} trimestre 2026 (n°293)**

MODE DE SCRUTIN

Conformément aux pratiques passées et afin d'accélérer les opérations de vote, le Président Belloy propose d'adopter la procédure suivante :

1. **Vote à mains levées pour :**
 - La désignation du bureau de séance,
 - Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 5 avril 2025,
 - Les comptes de l'exercice passé et le prévisionnel 2026/2027,
 - Les résolutions comptables.
2. **Vote à scrutin secret avec les boîtiers qui vous ont été fournis à l'entrée pour :**
 - Le renouvellement du Commissaire aux comptes
 - Les vœux concernant les dates d'ouverture et de clôture

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- DÉSIGNATION DU BUREAU DE SÉANCE

L'Assemblée Générale sera présidée par le Président de la Fédération, votre serviteur.

Conformément à ses statuts (*Article 11*), l'Assemblée, à l'unanimité, choisit à mains levées, le bureau de séance suivant :

- ✓ M. Fabien LABRUNIE 1er Vice-Président
- ✓ M. Pascal JEHANNIN Trésorier
- ✓ M. Jean-Marc MAINGAULT Secrétaire Général

- COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AVRIL 2025

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 5 avril 2025 a été diffusé dans "La Chasse en Touraine" du 3ème trimestre 2025 (numéro 291).

Il est approuvé à mains levées à l'unanimité.

II/ ALLOCUTION DU PRÉSIDENT - RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs les présidents de chasse,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis, comme d'habitude, très heureux de vous retrouver aujourd'hui, dans cet amphithéâtre du Palais des Congrès Vinci, à l'occasion de cette nouvelle édition de notre Assemblée Générale.

Ce rendez-vous constitue un moment essentiel de la vie fédérale. Il offre à l'ensemble des élus du conseil d'administration l'opportunité de venir à votre rencontre, d'échanger avec vous et de partager ce qui nous unit profondément : notre attachement à la chasse en Indre-et-Loire.

Il vous permet également de faire entendre votre voix, en vous exprimant sur les sujets d'actualité qui concernent notre Fédération, notamment à travers les votes qui clôtureront cette matinée.

Comme chaque année, je vous présenterai une synthèse des principaux dossiers nationaux. Les enjeux départementaux seront ensuite développés par mes collègues administrateurs, que je remercie pour leur engagement constant.

Enfin, comme nous en avons désormais l'habitude, les opérations de vote se dérouleront à l'aide du boîtier électronique qui vous a été remis lors de votre émargement. Ce dispositif nous permet de disposer de résultats instantanés, un gain de transparence et d'efficacité que nous savons apprécié de tous.

1- ACTUALITÉ NATIONALE

Avant d'aborder le contexte national cynégétique, permettez-moi de replacer notre échange dans un cadre plus large. Ces derniers mois, notre pays a traversé une période politique particulièrement mouvementée. Entre débats houleux, décisions contestées et remises en question de nombreux équilibres, la tension et l'incertitude sont devenues le quotidien de nombreux d'entre nous. La ruralité, et avec elle la chasse, n'ont pas échappé à cette agitation.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler avec force le rôle qui est le nôtre. Nous sommes des gestionnaires responsables de la biodiversité, des défenseurs engagés de nos espaces naturels, et des acteurs incontournables du monde rural.

Plus que jamais, nous devons faire preuve de vigilance, de cohésion et de détermination. Car il nous appartient de préserver nos pratiques, de défendre notre légitimité et de faire entendre, avec clarté et conviction, la voix des chasseurs.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit la situation cynégétique nationale, avec ses défis, ses évolutions réglementaires et les enjeux qui nous concernent tous. Je vous propose à présent de faire un point sur ces sujets qui façonneront l'avenir de notre passion et de notre engagement.

SÉCURITÉ

La volonté de renforcer la sécurité à la chasse demeure une priorité nationale. Et les chiffres, une fois encore, parlent d'eux-mêmes : ils sont sans appel.

Lors de l'opération nationale de contrôle menée par l'Office Français de la Biodiversité au début du mois de décembre, 98 % des chasseurs contrôlés étaient en conformité.

98 % en CONFORMITÉ sur plus de 9500 chasseurs contrôlés !

Par ailleurs, les premiers chiffres provisoires dont nous disposons font état de seulement quatre accidents mortels pour la saison 2025/2026, dont trois relèvent d'auto-accidents.

Alors bien sûr, quatre accidents, c'est toujours trop. Et je tiens ici à avoir une pensée sincère et émue pour les familles des victimes, mais nous sommes quand même bien loin du discours caricatural que l'on entend trop souvent dans certaines sphères médiatiques ou chez nos opposants, qui s'emploient à dépeindre les chasseurs comme des individus irresponsables, dénués de bon sens et indifférents aux règles comme à la sécurité !

Quatre accidents mortels sur une année : c'est aujourd'hui le niveau le plus bas jamais atteint par la chasse française, et cela sans qu'aucune évolution législative ne l'ait imposé.

C'est la preuve que nous sommes des acteurs responsables. Que, année après année, nous nous engageons volontairement dans une démarche de progrès, en renforçant notre formation, en responsabilisant les pratiquants, comme les organisateurs de ces journées de chasse.

Comme me disait souvent un ami « communiquer, c'est rabâcher » alors je vais vous redire ce que je vous répète chaque année ici même : à la chasse, une seule règle prime : la sécurité, toujours la sécurité, rien que la sécurité !

C'est à cette condition que nous continuerons à partager sereinement l'espace naturel avec l'ensemble des autres usagers, comme nous avons toujours su le faire, dans le respect et la responsabilité.

OFB

Concernant la récente prise de position de notre Président national au sujet de l'Office Français de la Biodiversité, je me réjouis de constater que la position que je défends depuis de nombreuses années est enfin celle adoptée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Je vous le dis et je le redis : il me semble anormal que nous, chasseurs, financions un établissement qui, dans les faits, agit souvent contre nos intérêts. Un établissement qui embauche des salariés régulièrement hostiles à nos pratiques, qui finance des associations dont l'objet est de nuire par tous les moyens à la chasse, et dont les services départementaux, par manque de temps ou en raison d'objectifs fixés par leur direction, nous délaissent.

PETIT GIBIER

S'agissant du petit gibier, l'ensemble des Fédérations Départementales de France ont récemment participé à un séminaire, à l'initiative de la Fédération Nationale, avec un objectif clair : relancer une véritable dynamique à l'échelle nationale et redonner vie à des réseaux aujourd'hui trop fragilisés.

Cette initiative repose sur un constat lucide, sans détour : les populations de petit gibier sont en difficulté.

Et ce constat, il n'est pas théorique. Il est visible sur le terrain. Si, comme moi, vous parcourez régulièrement les plaines de notre département, vous ne pouvez que le partager.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de réactiver les réseaux historiques, qui ont parfois décliné, voire disparu. Trop souvent, ces dispositifs ont été délaissés, notamment faute d'intérêt suffisant de certains acteurs institutionnels pour les espèces chassables — une situation que je regrette et que je déplore.

Pour autant, comme vous le savez, votre Fédération Départementale n'a pas attendu pour agir.

Depuis de nombreuses années, elle s'est engagée dans une politique ambitieuse de préservation et de gestion des populations de lièvre et de faisán. Cette constance fait aujourd'hui de notre Fédération l'une des pionnières en matière de gestion raisonnée de ces espèces.

Et nous continuerons dans cette voie. Car c'est bien là que se joue une part essentielle de l'avenir de la chasse française. La preuve en est : nous y reviendrons dans le courant de cette matinée, mais vous serez amenés à vous prononcer, aujourd'hui même, sur une décision importante — celle d'étendre, ou non, la gestion du faisán par plan de gestion à l'ensemble de notre département.

DOSSIER DÉGÂTS

Concernant le dossier dégâts, cela fait maintenant plusieurs années que je vous parle de l'accord signé entre le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, les représentants du monde agricole, avec le soutien de l'État.

Cet accord a abouti, le 1er mars 2023, lors du Salon de l'Agriculture, à la signature d'un protocole d'accompagnement. Il portait notamment sur l'élargissement des outils de gestion du sanglier, mais aussi sur une évolution du dispositif d'indemnisation.

Concrètement, il s'est traduit par la suppression du seuil d'éligibilité à la parcelle — fixé jusqu'alors à 230 euros ou 3 % de la culture, seuil en dessous duquel il n'était pas possible de demander une indemnisation — depuis remplacé par un seuil unique trop faible de 150 euros par exploitation et par an.

Dès le départ, j'ai exprimé à plusieurs reprises mes inquiétudes quant à ces engagements, aussi bien au niveau régional qu'auprès de la FNC. L'année dernière, et devant l'impact financier important rencontré par bon nombre de Fédérations, une motion a été votée à l'unanimité par les Présidents des Fédérations afin que le monde cynégétique revoie sa position en ce qui concerne la suppression du seuil d'éligibilité d'une parcelle. Cette négociation nationale semble, pour le moment, au point mort...

Néanmoins, le mal est fait !

La mise en application de cet accord a eu des conséquences directes pour notre Fédération :

Le nombre de dossiers à indemniser a augmenté de plus de 20 %, passant d'environ 1 100 à plus de 1 400.

Concrètement, cela signifie des indemnisations parfois à la limite du ridicule — une centaine d'euros pour des parcelles de plus de vingt hectares — mais surtout un surcoût important en frais d'estimation, entièrement pris en charge par la Fédération, et donc par chacun des chasseurs.

Mes amis, je vous le dis avec sincérité : il me peine profondément de voir tout le travail réalisé sur ce dossier — MON travail — être ainsi détricoté par méconnaissance du sujet. Et aujourd'hui, ce sont les mêmes qui font machine arrière pour tenter de rétablir le dispositif initial.

Alors, pour reprendre un refrain bien connu dans le monde agricole : oui... on marche sur la tête !

2- AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Revenons aux affaires départementales, pour un bref état des lieux.

SÉCURITÉ

Je vous le disais précédemment, le renforcement de la sécurité à la chasse reste une priorité nationale, mais c'est aussi un engagement fort de votre Fédération Départementale.

Depuis maintenant quatre ans, nous dispensons une remise à niveau obligatoire pour chaque chasseur. Cette formation, bien qu'elle ne soit pas sanctionnée par un examen, a déjà permis de former plus de la moitié des adhérents de notre Fédération. Je vous rappelle que d'ici 2030, tous les chasseurs devront l'avoir suivie pour pouvoir valider leur permis, que ce soit en Indre-et-Loire ou partout ailleurs en France.

Dans cette même volonté de renforcer la sécurité, nous avons relancé les formations destinées aux responsables de territoire et aux chefs de ligne. Ces formations, que je considère essentielles, visent à leur apporter une meilleure maîtrise des règles fondamentales de sécurité. Rappelons que l'organisation d'une journée de chasse repose sur leurs épaules. Il est donc primordial que votre Fédération vous accompagne en vous fournissant les outils et les conseils nécessaires pour garantir le bon déroulement de ces journées et assurer votre protection.

GARDERIE FÉDÉRALE

Je vous l'annonçais déjà l'année dernière : en 2024, votre Fédération a pris la décision de relancer un service de garderie fédérale.

Ces agents ont pour mission de veiller au respect de nos règles, telles qu'elles sont définies dans le Schéma Départemental : l'apposition des boutons sanglier, la pose des bracelets sur les espèces soumises à un plan de chasse, ainsi que le respect des règles encadrant l'agrainage dans notre département.

Le mot d'ordre du conseil concernant cette garderie est simple et constant : faire preuve de pédagogie auprès des territoires qui ne seraient pas parfaitement en règle, puis effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer de leur mise en conformité.

Cependant, aucune tolérance n'est admise en cas de non-apposition des boutons sur les prélèvements de sangliers ou en cas d'infraction manifeste aux règles encadrant l'agrainage ou l'affouragement. Et vous pouvez me croire : je veille personnellement à ce que tout territoire qui triche soit sanctionné avec fermeté.

Rien n'est plus frustrant que de respecter scrupuleusement les règles et de constater que certains les ignorent impunément. Gardez en tête que la société et nos partenaires observent ces comportements inadmissibles, et ont tendance à les généraliser. Cela nous nuit à tous.

AGRAINAGE

En parlant d'agrainage, vous l'avez tous constaté cette année : pour la première fois depuis plus de cinq ans, nous n'avons pas été soumis à une période de suspension de l'agrainage par les services de l'État et les représentants du monde agricole.

Il devenait de plus en plus difficile pour nos partenaires de justifier que cette suspension devait favoriser les prélèvements de sangliers, alors même que les chiffres dont nous disposons montrent, au mieux, aucun impact sur les prélèvements, et, j'en suis convaincu, au pire, une dispersion accrue des sangliers dans les plaines à une période de l'année où il n'y a plus de chasseurs pour les prélever ou les repousser. Cela se traduisant alors par une diminution des prélèvements et une augmentation des dégâts agricoles.

En contrepartie de cette absence de suspension pour la campagne 2025/2026, un objectif ambitieux nous a été fixé : atteindre 12 000 sangliers prélevés cette saison.

C'est chose faite ! À ce jour, nous avons déjà dépassé les 11 500 prélèvements, et nous approcherons, voire dépasserons, les 12 000 d'ici la fin de la campagne cynégétique.

Ces résultats promettent des discussions constructives et encourageantes pour préparer la prochaine campagne.

CLASSEMENT ESOD

Concernant le classement ESOD, nous arrivons au terme de la période triennale établie en 2023 pour les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts.

Pour conserver la possibilité de réguler ces espèces, que ce soit par piégeage ou par tir, les équipes techniques de la Fédération, en collaboration avec l'Association Départementale des Piégeurs d'Indre-et-Loire — que je tiens à remercier chaleureusement, et en particulier son Président pour son implication précieuse — ont constitué un dossier solide, défendant l'ensemble des classements actuels en vue d'un renouvellement pour la période 2026-2029.

Je ne peux qu'espérer que nos efforts seront couronnés de succès et je ne manquerai pas de revenir vers vous très prochainement, une fois que les classements auront été statués au cours de l'année.

PLAN DE GESTION BLAIREAU

Vous le savez, comme chaque année, votre Fédération doit se battre pour la chasse du blaireau, et plus particulièrement pour pérenniser et défendre la pratique de la vénerie sous terre.

Cette pratique est régulièrement attaquée, souvent sur des positions dogmatiques de la part de nos opposants. Nous en avons eu une nouvelle démonstration très récemment, lors d'une réunion organisée par la Direction Départementale des Territoires. Nos opposants — dont je tairai les affiliations — ont eux-mêmes reconnu que les populations de blaireaux se portent très bien dans notre département et que la chasse ne menace en rien cette espèce.

Mes amis, vous avez bien entendu : il est ici uniquement question pour nos opposants d'interdire l'un des premiers maillons de la chasse française ! Et cela, malgré tous les services que les équipages rendent à la société.

Mais nous avançons ! En partenariat avec l'Association Départementale de Vénerie sous Terre et la DDT 37 — que je tiens à remercier pour leur engagement et leur implication — nous travaillons actuellement au déploiement d'un plan de gestion du blaireau à l'échelle départementale.

Ce plan de gestion permettra, en définissant un quota de prélèvements annuel, de récupérer intégralement la période complémentaire, du 15 mai au 30 juin. Une période cruciale, car c'est la seule véritable fenêtre de chasse pendant laquelle la quasi-totalité des opérations de déterrage sont menées, pour des raisons techniques.

Rassurez-vous : ce plan de gestion n'est qu'un outil administratif destiné à renforcer le fait que le blaireau est, selon le Code de l'environnement, une espèce gibier et, que comme l'ensemble des gibiers de France, nous gérons cette espèce avec rigueur.

DOSSIER DÉGÂTS DÉPARTEMENTAL

Concernant le dossier des dégâts de gibier à l'échelle départementale, le montant des indemnités cette année s'élève à environ 1 600 000 €, une somme entièrement supportée par le contribuable chasseur. Ces montants deviennent trop importants pour assurer la pérennité de nos pratiques, de nos groupes de chasse et de nos territoires sur le long terme.

Je ne m'étendrai pas sur la question des cervidés, qui, après plusieurs années de hausse successive du plan de chasse, voit sa situation progressivement stabilisée dans de nombreux secteurs du département.

En revanche, je souhaite aujourd'hui revenir sur la situation du sanglier, qui devient préoccupante. Nous faisons face à une population abondante dans tout le département, et il est grand temps que les chasseurs tourangeaux — ainsi que leurs présidents — prennent pleinement conscience de la situation et de la direction dans laquelle nous nous dirigeons.

Si les prélèvements n'augmentent pas rapidement et de manière significative dans les mois à venir, nous risquons de perdre le contrôle. Les montants des indemnités pourraient alors étouffer financièrement une majorité d'entre nous. Je vous le dis avec solennité : il faudra s'attendre à une hausse importante de la contribution territoriale la saison prochaine si rien n'est fait. La Fédération a choisi, cette année, de réaliser un budget déficitaire afin de préserver l'équilibre financier de vos territoires pour la saison à venir, mais cela ne pourra pas durer éternellement.

Mobilisez-vous dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Il faut que tout soit mis en œuvre, à votre niveau comme au nôtre, pour juguler les populations et protéger l'avenir de nos pratiques.

RÉORGANISATION INTERNE

Enfin, et avant de conclure cette prise de parole, je souhaite aborder la réorganisation interne des services techniques de la Fédération, que nous avons menée au cours de ces deux dernières années.

Je sais que beaucoup d'entre vous ont parfois le sentiment que la Fédération n'apporte plus le même service qu'il y a 25 ou 30 ans. Mais les époques ont changé. La société a évolué, et je peux vous assurer qu'en 2026, une grande partie des combats pour la préservation de nos pratiques se joue sur des dossiers administratifs, parfois absurdes, je vous l'accorde. Mais nous n'avons pas le choix : nos opposants utilisent ces méthodes depuis longtemps, et il nous faut y répondre avec la même détermination.

Ces changements ont pour objectif de préparer notre Fédération aux grands enjeux de demain, en renforçant les compétences de notre personnel technique, qui devra, demain plus que jamais, défendre le classement gibier ou ESOD de chaque espèce et protéger nos pratiques pour les générations futures. Même si cela n'est pas toujours visible à votre échelle, soyez assurés qu'aucune question de terrain ne nous est étrangère.

Il était néanmoins nécessaire de réformer un système vieux de plusieurs décennies, qui ne répondait plus aux besoins de la chasse française — une chasse qui, vous le savez, n'a jamais été aussi menacée.

REMERCIEMENTS

Avant de conclure, je tiens à remercier Mme BIVÈRE, Directrice de la DDT 37 et représentante de M. le Préfet, ainsi que l'ensemble de ses services, dont Madame SERGENT. Même si nous pouvons parfois être en désaccord sur certaines orientations à prendre, il convient de reconnaître que cette année a été globalement positive.

Je pense notamment à la non-suspension de l'agrément, évoquée précédemment, qui me semble être une véritable marque de confiance envers le monde de la chasse. Je souhaite également souligner les avancées concernant le plan de gestion du blaireau, qui constitueront, j'en suis convaincu, une étape majeure en Indre-et-Loire, mais aussi ailleurs en France, pour assurer la pérennité de la chasse de cette espèce.

Pour conclure, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble du Conseil d'Administration pour son engagement, sa vision et les décisions éclairées qui guident notre fédération au quotidien. Votre implication est essentielle à notre développement et à la pérennité de nos actions.

À vous, collaborateurs de la maison Fédérale – du service comptable, des dégâts de gibiers, du personnel administratif et technique – qui œuvrez souvent dans l'ombre avec rigueur et dévouement, je souhaite vous témoigner toute ma reconnaissance. Votre travail, votre professionnalisme et votre engagement sont la force vive de notre Fédération. Merci à chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution.

Je vous remercie de votre attention.

VISIONNAGE de la campagne de pub FNC

III/ ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL « Jean-Marc MAINGAULT »

Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu l'opportunité de consulter le rapport d'activités 2024/2025, publié dans son intégralité dans le numéro 294 de la revue fédérale La Chasse en Touraine. Je souhaite aujourd'hui, comme à l'accoutumée, mettre en lumière quelques points essentiels marquant de la campagne 2024/2025.

Tout d'abord, l'évolution des validations du permis de chasse pour la saison 2024/2025 mérite toute notre attention. Nous constatons en effet la poursuite d'une lente érosion de nos effectifs, avec 12 094 adhérents, contre 12 368 lors de la campagne précédente, soit une baisse de 2,2 %.

Cette diminution demeure d'ailleurs plus contenue que celle observée dans d'autres fédérations, mais constitue malgré tout un sujet de préoccupation majeur pour notre structure. Le maintien de nos effectifs représente en effet un enjeu essentiel pour l'avenir de notre activité, à la fois sur les plans économique, social et territorial.

Consciente de cette réalité, votre Fédération poursuit activement ses efforts en matière de recrutement et continue de développer, entre autres, des dispositifs incitatifs, en particulier des mesures financières destinées à faciliter l'accès des nouveaux chasseurs à notre pratique.

Toutefois, si cette baisse ne doit en aucun cas être sous-estimée, il est important de la replacer dans une perspective de long terme. À l'horizon 2050, au rythme actuel, nous serions encore plus de 7 000 chasseurs dans notre département, ce qui maintiendrait la chasse comme l'une des activités les plus pratiquées sur notre territoire.

Heureusement, nous pouvons nous réjouir de la poursuite de la formation des nouveaux chasseurs, qui se maintient à un niveau satisfaisant, malgré les difficultés liées à la dématérialisation du permis de chasser mise en place par l'Office Français de la Biodiversité.

Ainsi, plus de 400 candidats se sont inscrits pour passer le permis de chasser en 2024/2025, dont 381 se sont effectivement présentés à l'examen. Parmi eux, 263 ont obtenu le précieux sésame qui leur permettra désormais d'arpenter nos belles campagnes tourangelles à la recherche d'émotions et de partage.

À ces résultats s'ajoutent 16 jeunes formés dans le cadre de la chasse accompagnée, qui constitue un véritable tremplin vers la réussite à l'examen du permis de chasser.

Je laisserai mon collègue Fabien LABRUNIE vous parler plus en détail du petit gibier, et me concentrerai désormais sur le grand gibier. La Touraine est une véritable « terre de chasse », dotée de vastes massifs forestiers où les cervidés, qu'ils soient petits ou grands, ainsi que les sangliers, prospèrent. En 2024/2025, la Fédération a attribué plus de 5 500 grands cervidés, ce qui fait de l'Indre-et-Loire le premier département pour cette espèce. Le tableau des sangliers est tout aussi impressionnant avec un record de plus de 10 200 sangliers prélevés, résultat en constante augmentation, qui témoigne de la bonne santé de cette population, parfois même trop nombreuse dans certains secteurs. S'agissant du chevreuil, l'attribution de plus de 8 800 animaux confirme sa présence sur l'ensemble du département. Toutefois, après une légère baisse des réalisations observée lors de la campagne 2023/2024, probablement liée à la sécheresse marquée de l'été 2023 et suivie d'un épisode d'excès de pluie, nous constatons aujourd'hui une amélioration progressive des populations. Celle-ci est le résultat d'une diminution mesurée des attributions de certains plans de chasse, ainsi qu'à l'attention particulière portée par plusieurs territoires à la gestion de cette espèce.

Ces résultats constituent, bien entendu, une véritable source de satisfaction pour les chasseurs et gestionnaires que nous sommes. Néanmoins, tout cela a un coût.

Il est aujourd'hui impossible d'évoquer le grand gibier en 2026 sans aborder la question des dégâts causés par ces espèces, directement liés à la bonne santé — parfois même excessive — de leurs populations. Ces dégâts représentent un coût important, dont chacun ici mesure pleinement l'ampleur.

Pour la campagne 2024/2025, un total de 1 583 481 euros d'indemnisations a été versé aux agriculteurs, soit une augmentation de 32 % par rapport à la saison précédente.

La part des dégâts imputables aux cervidés semble désormais se stabiliser par rapport aux autres espèces, voire diminuer légèrement dans certains secteurs. Dans le même temps, les attributions ont connu une nouvelle hausse en 2024/2025, avec pour objectif de réduire des effectifs de grands cervidés devenus trop importants ces dernières années. Il semble

aujourd'hui que nous ayons atteint un palier dans cette dynamique d'augmentation des attributions sur la majorité du département.

Nous nous orientons désormais vers une diminution progressive des plans de chasse, afin de stabiliser les populations à un niveau acceptable pour l'ensemble des acteurs : agriculteurs, forestiers, services de l'État et, bien entendu, chasseurs.

S'agissant des dégâts de sangliers, ils représentent, pour la campagne 2024/2025, près des deux tiers des indemnités à l'échelle départementale. La maîtrise des populations de sangliers est donc plus que jamais indispensable si nous voulons contenir, voire réduire, le coût des dégâts de gibier, et, par conséquent, celui de la chasse dans son ensemble.

Heureusement, les hausses successives des indemnités que nous connaissons depuis plusieurs années, ont été partiellement compensées par le plan de résilience de l'État lors de la saison 2021/2022, ainsi que par la convention État-FDC pour les saisons 2022/2023, 2023/2024, mais également 2024/2025.

Lors de cette campagne, nous avons perçu un peu plus de 120 000 euros. Nous restons toutefois loin de l'enveloppe initialement annoncée par le ministère, qui s'élevait à environ 250 000 euros. Cette contribution n'en constitue pas moins une aide bienvenue dans un contexte économique chaque jour plus contraint.

Par ailleurs, l'administration demeure particulièrement vigilante quant à la gestion du sanglier. Cette vigilance se traduit, dans certains secteurs, par la mise en œuvre de battues administratives, ainsi que par l'expérimentation du tir de nuit qui, fort heureusement pour nous et sans réelle surprise, s'est révélée peu concluante. La seule manière d'éviter le recours à ces mesures reste la réduction du niveau des dégâts, et celle-ci passe nécessairement par une diminution des populations. Lors de la campagne 2024/2025, le prélèvement a dépassé les 10 000 sangliers. Ce chiffre nous paraissait, ici même l'an dernier, de bon augure pour une baisse des dégâts. Pourtant, au regard des résultats de cette année, il apparaît désormais insuffisant.

J'espère que le tableau plus élevé de cette saison, proche des 12 000 sangliers, traduit une véritable prise de conscience de la part des responsables de territoire.

Pour conclure cette prise de parole sur une note plus positive, j'évoquerai des missions moins connues mais essentielles, tant pour la petite faune de plaine que pour le monde agricole et la société dans son ensemble.

Depuis plus de 30 ans, la Fédération, d'abord accompagnée par la Chambre d'Agriculture et depuis toujours soutenue par le Conseil Départemental, anime le programme de plantation de haies « L'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine ». Chaque année, entre 15 et 20 kilomètres de haies sont plantés. En 2024/2025, 13,5 kilomètres de haies, représentant environ 18 000 arbres et arbustes, ont consolidé le maillage de notre campagne tourangelle. Depuis 30 ans, ce sont plus de 500 000 arbres et arbustes qui ont été plantés grâce à l'implication du monde de la chasse.

De plus, en 2024/2025, près de 65 m³ de déchets ont été collectés dans le cadre de l'opération « J'aime La Nature Propre », grâce à l'engagement de 616 bénévoles, dont 210 enfants, lors d'un week-end au mois de mars dernier. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui participent à ces initiatives, qui jouent un rôle concret dans la préservation et l'aménagement de notre territoire.

Enfin, les formations « Responsable de chasse » et « Chef de ligne » ont été relancées au printemps 2025. La première vise à former les gestionnaires de territoires à l'organisation de leurs journées de chasse, tandis que la seconde a pour objectif de fournir aux participants les connaissances et compétences nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités de chefs de ligne.

Ces deux formations, particulièrement essentielles, permettent de sensibiliser les gestionnaires de territoires et les chefs de ligne aux bonnes pratiques, aux points de vigilance, ainsi qu'aux responsabilités inhérentes à leurs fonctions. Elles contribuent ainsi à promouvoir une chasse toujours plus sûre, tant pour les chasseurs que pour les autres usagers de la nature. Au total, 57 candidats ont été formés en seulement deux sessions. Je vous encourage vivement à suivre également cette formation.

Le rapport d'activités 2024/2025 de votre Fédération occupe une trentaine de pages dans le numéro 294 de La Chasse en Touraine. Je vous invite à le consulter pour découvrir toutes les informations que je n'ai pas pu détailler dans mon discours, ainsi qu'une multitude d'autres actions, parfois méconnues, menées chaque jour par votre Fédération au service des chasseurs tourangeaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le compte-rendu d'activités 2024/2025 est approuvé à l'unanimité à mains levées.

IV/ ALLOCUTION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT « FABIEN LABRUNIE »

Mesdames, Messieurs,

J'ai une nouvelle fois l'honneur de vous présenter la partie de cette Assemblée Générale dédiée au petit gibier et aux ESOD.

Pour la deuxième année consécutive, la météo n'a pas été clémente pour nos populations d'oiseaux et de petits mammifères.

Et comme vous êtes des responsables avisés, vous avez volontairement levé le pied sur plusieurs espèces.

Le prélèvement des lièvres a reculé de 5 % en atteignant 5 460 animaux.

Nous reviendrions sur la situation du lièvre plus en détails juste après.

Pour le lapin et les perdrix, les temps sont durs car nous sommes désormais largement sous les 1 000 prélèvements par an pour chacune de ces espèces.

Au niveau des faisans communs, avec sagesse, vous avez limité les prélèvements à 1 331 individus, principalement sur les zones où la densité de population est bonne à très bonne, c'est-à-dire dans le nord-est et dans le sud-ouest du département.

Concernant les migrateurs, on a inscrit 2 705 bécasses au tableau départemental, sur la même lignée que les années précédentes.

Les densités de cette année ont pourtant été exceptionnellement bonnes mais on sent bien que les bécassiers chassent avant tout pour le plaisir de lever des oiseaux et qu'il n'y a donc que peu de corrélation entre la fréquentation de nos territoires tourangeaux et le tableau final.

Pour les pigeons ramiers, on est également sur une petite année avec 24 500 oiseaux environ.

Les couloirs migratoires évoluent constamment et ceux-ci qui semblent être meilleurs pour les bécasses, le sont peut-être moins pour les pigeons.

En canard colvert, on note une progression de 12 % : c'est assez symptomatique de la bonne fréquentation de la Touraine, au cours de cet hiver, par les oiseaux des milieux humides comme les sarcelles, les bécassines.

Au niveau des corvidés, nous sommes sur la deuxième année de baisse du tableau alors que les populations se portent bien voire trop bien.

Enfin, avec 4 760 renards, on revient à un chiffre élevé qui se rapproche des meilleures années. Je me dois de tirer la sonnette d'alarme à ce sujet car il faut absolument prendre conscience que la population de renards est en expansion croissante et donc qu'on ne les régule plus assez.

Avec plus de 0,6 renard au km, nous avons dépassé le maximum historique : la population de renards a doublé en 15 ans.

Si nous ne jugulons pas cette augmentation constante des renards, nous ne pourrons jamais espérer retrouver du petit gibier naturel à des bons niveaux de population.

Le plan de lutte est pourtant connu.

Il consiste à :

- 1) Maintenir le statut d'ESOD du renard grâce aux témoignages de dégâts à renouveler régulièrement.
- 2) Augmenter la pression de piégeage sur cette espèce par la formation de nouveaux piègeurs actifs et par la vulgarisation des techniques qui fonctionnent.
- 3) Faire ou refaire des battues spécifiques au renard, notamment en hiver et au printemps.
- 4) Développer davantage encore le tir d'été sur cette espèce.

Lors de l'AG 2025, je vous avais livré un petit calcul où l'on s'apercevait que lors des comptages nocturnes, en 2009, on éclairait un renard pour 21 lièvres.

En 2026, c'est un renard 8 lièvres.

Si nous savons que la prédation sur les lièvres adultes est souvent modeste, il est loin d'en être de même concernant les levrauts.

Et il ne faut pas chercher plus loin l'explication principale de la tendance de notre courbe d'IKA lièvres.

Après 6 années consécutives où l'IKA départemental était supérieur à 6 lièvres/km, nous étions redescendus à 5.85 en 2025.

Malheureusement, la baisse continue en 2026 avec une note finale à 5,09 lièvres/km sur l'ensemble du département.

Je nuancerai néanmoins légèrement ce chiffre car, comme vous le savez, les sorties IKA ont connu une nouvelle organisation cette année.

Si les conditions d'éclairage n'ont pas perdu en qualité (c'est même plutôt l'inverse grâce aux nouveaux phares à led), c'est la date commune plus tardive qu'à l'accoutumée qui peut expliquer une partie de la baisse.

En effet, précédemment les comptages avaient lieu de mi-décembre à mi-février.

Pour des raisons organisationnelles, en 2026, ils n'ont pu être effectués que fin février et comme vous le savez, la végétation était particulièrement en avance cette année.

Il est donc fort probable que quelques lièvres aient été un peu cachés par des colzas, des blés ou des prairies qui avaient entamé leur montaison.

Ceci ne remet pas en cause la tendance baissière mais elle peut permettre d'espérer que l'IKA départemental réel soit légèrement meilleur que ces 5,09.

Pour la saison prochaine, nous prévoyons les sorties IKA en janvier sur l'ensemble du département.

J'en profite d'ailleurs pour remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui font ce travail d'inventaire remarquable et unique en France et j'appelle ceux qui souhaitent y participer à se faire connaître auprès des personnels de la Fédération.

Puisque j'évoque les compteurs bénévoles, il me faut aussi saluer ceux qui réalisent les IPA faisans.

C'est grâce à leurs chiffres que nous avons une connaissance solide du nombre de faisans reproducteurs. Ce sont ensuite les conditions climatiques de l'été qui déterminent le niveau de population et donc les possibilités de prélèvements.

Sur les zones comptées, on peut voir que les oiseaux reproducteurs sont bien présents.

Ce qui nous fait défaut au niveau régional depuis 2 ans, c'est le nombre de jeunes par poule : en clair, la météo et les prédateurs sont trop impactants, ce qui limite fortement les possibilités de prélèvements.

A la demande de nombreux territoires, vous aurez à vous prononcer par vote à la fin de cette AG sur l'extension ou non du Plan de Gestion Faisan à l'ensemble du département.

Aujourd'hui un quart du département est encore en gestion libre sur l'espèce faisane.

Faire basculer ces communes dans le plan de gestion, c'est leur offrir la possibilité de développer des populations sauvages en partant de la souche présente sur place et/ou en bénéficiant des fameux faisans F2 mais avec la contrainte de ne plus pouvoir lâcher d'oiseaux de tir sans poncho.

Ces dispositifs de marquage ne sont pas l'idéal mais c'est la seule manière de garantir la sauvegarde des oiseaux sauvages.

Vous ferez donc votre choix en connaissance de cause.

Avant de conclure, je tenais à rappeler rapidement la procédure par laquelle nous devons déclarer les dégâts des ESOD et du blaireau.

Pour nous, ruraux, il paraît souvent aberrant de devoir justifier des méfaits de ces espèces mais vous savez que ce sont des données essentielles pour étayer les dossiers administratifs qui permettent d'entériner le classement de ces espèces.

Conclusion Petit Gibier

Ces histoires de déclarations de dégâts qui nous paraissent rébarbatives voire inutiles sont symptomatiques de la place de la chasse dans notre société actuelle.

J'ai le sentiment que la chasse est globalement un peu mieux acceptée qu'il y a quelques années mais elle ne l'est que par son aspect de régulation de certaines espèces.

Il est vital pour nous, chasseurs, de ne pas se laisser enfermer dans cette vision tronquée.

Oui, par son activité, le chasseur participe activement à la régulation de certaines espèces.

Mais non, la régulation n'est pas la chasse et la chasse n'est pas que régulation !

La chasse est et doit rester un droit et un plaisir, et vous pouvez compter sur votre Conseil d'Administration et sur moi pour défendre cette idée à chaque fois que ce sera nécessaire.

Merci de votre attention et bonne fin d'Assemblée Générale.

➤ ***Intervention de M. Bruno BOIS, Président de la Chambre d'agriculture***

➤ ***Intervention de Mme Chantal DE ST SEINE, administratrice du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine***

➤ ***Intervention de M. Cédric DE OLIVEIRA, vice-Président en charge des Finances et Communications du Conseil Départemental***

➤ ***Intervention de M. Daniel LABARONNE, Député***

BILAN DU « GRAND GIBIER »

Passons maintenant au tableau de chasse du grand gibier dans le département.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que les chiffres que je vais vous présenter sont susceptibles d'évoluer légèrement, la présentation des trophées ayant eu lieu cette semaine, du 7 avril au 9 avril.

Pour rappel, l'Indre-et-Loire compte près de 2 500 territoires de chasse, dont environ 1 900 sont attributaires d'au moins un grand gibier.

Ces territoires s'étendent sur 150 000 hectares de bois et 320 000 ha de plaine.

En 2025/2026, **8 492** chevreuils ont été attribués sur le département, tous milieux confondus.

6 130 d'entre eux ont été déclarés prélevés en Touraine, soit un taux de réalisation de 72 %.

Il s'agit d'un taux inférieur à la moyenne des vingt dernières années, mais nous constatons néanmoins une amélioration par rapport aux deux campagnes précédentes, au cours desquelles les populations de chevreuils avaient été durement affectées par des conditions météorologiques particulièrement difficiles.

Au niveau des grands cervidés, nous étions sur une attribution record de 5 936 animaux, une nouvelle fois, tous milieux confondus.

Il était une nouvelle fois important de tenir un taux de réalisation fort pour atteindre l'objectif de diminution des populations. **Et c'est chose faite !**

Comme vous pouvez le constater, 1 413 cerfs ont été prélevés dans le département, tous milieux confondus, sur un total d'environ 1 931 animaux attribués. Cela correspond à un taux de réalisation de 73 %, traduisant la bonne santé de cette espèce dans certains secteurs du département.

Concernant les bracelets de biches, 1 525 bracelets CEF ont été apposés cette saison, portant le taux de réalisation à environ 66 %. Ce taux, bien qu'encore très correct, est en légère baisse par rapport aux années précédentes. Il s'explique par la volonté du conseil d'administration d'attribuer davantage de biches et de jeunes depuis deux saisons, afin de freiner le développement des populations et de tendre vers une diminution dans certains secteurs.

Quant aux bracelets de jeunes cervidés, 1 069 animaux ont été prélevés, ce qui correspond également à un taux de réalisation de 66 %, identique à celui des bracelets CEF. La raison de ce taux reste la même que celle évoquée précédemment.

Enfin, nous avons attribué 84 bracelets CEI, dont seulement 36 ont été utilisés.

Vous le savez, cela fait maintenant plusieurs années que la Fédération augmente les attributions de grands cervidés afin de réduire le coût des dégâts mais aussi pour répondre aux demandes du monde agricole, des forestiers et de l'État.

Il semblerait qu'à l'échelle départementale, nous ayons atteint le pic des attributions pour cette espèce.

Cela ne signifie toutefois pas que nous n'augmenterons pas encore les attributions dans certains massifs.

Il est clair que là où la pression exercée par les grands cervidés sur leur environnement est toujours trop importante, il y aura encore un effort à fournir.

Enfin, la généralisation des bracelets de secours depuis deux saisons n'a, pour l'heure et avant contrôle, entraîné aucune dérive notoire, malgré les craintes légitimes que certains pouvaient avoir.

Lors de la dernière campagne, moins d'une vingtaine de bracelets de secours ont été utilisés, c'est une nouvelle fois le cas cette année, avec 16 bracelets de secours utilisés.

Nous connaissons précisément la nature des prélèvements réalisés avec ces dispositifs dans les jours qui viennent, après étude des mandibules ou trophées présentés. Néanmoins, d'après les informations dont nous disposons actuellement, rien ne semble particulièrement alarmant.

Nous allons maintenant passer au tableau de sangliers.

Avec environ 11 650 sangliers déclarés pour l'heure, la saison 2025/2026 constitue un nouveau record.

Ce nombre important de sangliers prélevés reflète ce que nous pouvons tous constater sur nos territoires de chasse respectifs. Pour tous passionnés de cette espèce que nous sommes, ce chiffre est le signe que le sanglier se porte très bien dans le département.

Néanmoins, à la lumière de ces résultats, il apparaît clairement que l'espèce se porte beaucoup trop bien, ce qui doit nous alerter. Il est indispensable de continuer à prélever, sans distinction de sexe ni de taille, y compris en été, si nous voulons maintenir la chasse à un coût raisonnable pour chacun d'entre nous.

En guise de conclusion, je vous rappelle qu'il est possible de protéger les cultures et semis des suidés dès le 1^{er} avril et surtout à partir du 1^{er} juin, à l'affût.

Dès le 1^{er} juillet, vous pouvez et parfois vous devrez chasser en battue dans les maïs ou autres cultures sensibles.

Entre le 1^{er} avril et le 15 septembre, le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le remplacement gratuit des boutons utilisés dans cette période.

Vous avez donc toutes les cartes en main, pour que l'on réussisse ensemble à atteindre notre objectif de baisse des dégâts.

Merci de votre attention.

.

V/ ALLOCUTION DU TRÉSORIER

Le Président BELLOY donne ensuite la parole à M. Romaric TRUBAT, Expert-comptable, afin qu'il présente à l'Assemblée les comptes clos au 30 juin 2025.

1) Présentation du bilan de l'exercice écoulé

Résultat de l'exercice

Le compte de résultat fait apparaître un total :

- de produits de l'ordre de 1 687 K€, soit une baisse de 183 K€ par rapport à l'année précédente,
- de charges de l'ordre de 1 671 K€, soit une baisse de 61 K€ par rapport à l'année précédente.

L'exercice fait ainsi ressortir un excédent de 16 K€ contre 135 K€ l'an dernier soit une variation de -122 K€

Il se compose :

- du résultat d'exploitation : - 46 K€
- du résultat financier : + 71 K€
- du résultat exceptionnel : + 5 K€

Et impôt à déduire : 14K€

SERVICE GÉNÉRAL – Compte de résultat

Excédent de 16 K€ soit une variation négative de 122 K€ par rapport à 2024

Les évolutions significatives concernent :

- ❖ Baisse globale des Produits de 183 K€ ainsi que des Charges pour 61 K€.

La diminution des produits s'explique principalement par :

- Diminution du nombre de permis
- Diminution des contributions financières
- Baisse des produits financiers (les placements rapportent moins)

La baisse des charges s'explique principalement par :

- Une baisse des achats consommés (par exemple, les miradors, achats haies)
- Les salaires chargés (certains départs non remplacés)

SERVICE DÉGÂTS – Compte de résultat

1- Explications des produits d'exploitation :

- Légère diminution des cotisations provenant de la baisse récurrente constatée depuis 2 ans du volume des timbres, mais aussi du prix du timbre grand gibier revu à la baisse.
- Cependant hausse maintenue des attributions de bracelets et de boutons sangliers
- Les cotisations bois et plaines ont baissé tous services confondus de 451 K€ en 2025.

2 - Subvention plan de résilience (aide en couverture de la hausse des prix des denrées sur la base N-1) : 407 K€ de perçu en 2025 - Cependant fin du plan résilience.

3- Cout dégâts :

hausse du coût des dégâts :

Indemnisation N : 1 583 K€

Provision N : 538 K€ - Estimation selon les dossiers encours des indemnités dégâts restantes à verser à la date de clôture des comptes

Reprise de provision N-1 : - 600 K€ - Annulation de l'estimation des indemnités dégâts restants à verser au 30/06/2024 car ils ont été versés sur l'exercice 2025,

Soit total indemnisations : 1 521 K€ contre 1 361 K€ en N-1

=> Hausse de 160 K€

Conclusion générale :

L'exercice se solde par un excédent de 52 K€ au global (contre un excédent de 882 K€ au 30/06/2024)

BILAN DE LA FÉDÉRATION AU 30/06/2025

Actifs immobilisés : 1 471 K€

Fonds de roulement de 3 152 K€

Excédent en fonds de roulement de 1 613 K€

Trésorerie Positive de 4 765 K€

=> Soit une hausse de 34% du BFR et 2% de la trésorerie

Le fonds de roulement permet de répondre à une nécessité économique correspondant à la sécurité financière normale pour le service général et à la notion de fonds de réassurance pour le service dégâts de gibiers avec pour objectif de faire face à de fortes fluctuations potentielles des indemnisations des dégâts de grands gibiers.

Néanmoins ce fonds de roulement pourrait se révéler nécessaire pour faire face à de nouveaux aléas en couverture des Dégâts.

2) Rapport du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Après la présentation du bilan 2024/2025, M. ROUILLE, commissaire aux comptes, présente son rapport.

RAPPORT GÉNÉRAL :

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment les postes « Dégâts de gibiers » et analyse des cotisations.

Je vous rappelle que la nouvelle loi chasse « loi 2019-773 du 24 juillet 2019 » a considérablement modifié l'organisation des structures fédérales aussi bien sur le plan financier que sur le plan des compétences.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Faits caractéristiques :

Concernant les stocks (notamment le matériel de prévention) qui sont comptabilisés en achat, une approche plus rigoureuse me semble indispensable (inventaire permanent).

Un autre évènement apparaît dans les comptes des Fédérations de chasse et qui résulte soit d'une sous consommation ou d'une sous justification des sommes résultant de l'Eco-contribution. Nous constatons tous les ans que ces reliquats sont en augmentation. Comme CAC, nous demandons que l'Etat (OFB) prenne une position sur la nature juridique et comptable de ceux-ci en faisant la différence entre les fonds chasseurs (5 €) et les fonds Etat (10 €).

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code du commerce.

Descriptions des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, qui modifie l'article 8 des statuts des Fédérations de chasse, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérés, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration et en toute légalité, votre Président a perçu une indemnité légale de 16 124.48€ pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

3) Budget prévisionnel 2026-2027 (1er juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. Romaric TRUBAT, expert-comptable, présente le budget prévisionnel pour la campagne 2026-2027.

Mesdames et Messieurs, je vais maintenant vous présenter les budgets prévisionnels pour la prochaine campagne de chasse 2026/2027.

Rappel section analytique Ecocontribution construite à l'équilibre

À la suite des échanges menés avec le conseil d'administration, il a été convenu de ne pas présenter de données chiffrées relatives au budget d'écocontribution. Ce budget demeure en effet constamment équilibré et n'exerce, à ce titre, aucune incidence sur le résultat de la FDC. Il est également important de préciser qu'un seul projet est actuellement engagé dans le cadre de l'écocontribution : le programme des Tenières. Cette approche permet d'assurer une lecture claire, rigoureuse et fidèle des comptes, tout en maintenant le niveau de transparence attendu dans le cadre de cette Assemblée générale.

Section analytique service général

Variation prévue du résultat - 49 k€

Diminution des cotisations prévues de 25K€

- Hausse de la cotisation plaine +32K€ et de la cotisation bois de 2K€. La répartition a été revue avec le service Dégâts. Avec un budget globale estimé à 145K€ pour le service général.
- Baisse globale des timbres estimée à -60K€

Diminution des charges : -4 K€ :

Dans un principe de prudence il a été revu une augmentation globale des charges entre 2% et 3%.

Par ailleurs, même si la masse salariale est prévisionnée avec une baisse d'environ 55K€ il a été inclus dans ce budget les travaux, taxes et dotations aux amortissement afférents à l'acquisition du bien situé à côté des locaux.

Impôts et taxes -4K€ s'expliquant par le fait que nous avons estimé un revenu sur les placements financier moins élevé cette année du fait de la conjoncture et de la baisse des taux.

Section analytique service dégâts

Variation prévue du résultat - 193K€

Comme pour le service général, les charges ont été estimées avec une hausse globale entre 2 et 3% compte tenu de l'inflation et du volume de dégâts croissant,

Fin du plan de résilience : il a été versé 407K€ au service dégâts pour l'année 2025. La fin des versements aura lieu sur l'exercice 2025/2026. C'est pourquoi la fin de cette aide représente une part importante de la variation du résultat.

Afin de limiter l'impact il a été nécessaire de trouver des moyens pour générer des produits supplémentaires.

Hausse des ventes bracelets/boutons estimé : +154K€

Hausse des ventes de clôtures et divers produits : +1K€

Hausse de cotisations adhésions : +215K€. Provision calquée sur l'augmentation des cotisations bois et plaine entre 2024/2025 et 2025/2026 (+158K€)

Cependant malgré ces produits estimés supplémentaires, la baisse de certain poste de charges notamment celui de la masse salariale, cela ne suffit pas à combler la perte générée par la fin du plan de résilience. Le déficit estimé pour la section dégâts est de 294K€ auquel nous devons ajouter le déficit estimé de la section service général de 33K€. Nous vous rappelons que la section Eco contribution est à l'équilibre chaque année.

=> Déficit global estimé de -327K€ pour 2026-2027

D'où la nécessité de solliciter les administrés pour une levée de fonds.

4) ;Adoption des résolutions financières

M. TRUBAT, expert-comptable donne lecture du projet des résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, ces résolutions seront adoptées au fur et à mesure de leur présentation.

Projet de résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :

1ère Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2025, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

2ème Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2024/2025.

3ème Résolution

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	7.977.654 €uros
Produits d'exploitation	4.868.494 €uros
Résultat net comptable	84.947 €uros

Au 30 juin 2025, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

• Réserves de gestion	1.553.852 €uros
• Réserves indisponibles	1513.921 €uros
• Réserves immobilisées.....	1.318.756 €uros
• Report à nouveau créditeur.....	1578.473 €uros
• Report à nouveau débiteur	0 €uros
• Perte de l'exercice.....	84.947 €uros
Total fonds propres	<u>3.880.056 €uros</u>

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 :

- Affectation de déficit de l'exercice..... 84.947 Euros

En partie au compte de report à nouveau créditeur, soit pour la somme de 84.947 Euros

- Prélèvement sur le compte de report à nouveau créditeur la Somme de 152.618 Euros

Correspondant à l'ajustement au 30 juin 2025 de la valeur nette comptable des immobilisations, pour les porter au compte de Réserves immobilisées.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves de gestion.....	1.553.852 Euros
Réserves indisponibles.....	513.921 Euros
Réserves immobilisées.....	1.471.374 Euros
Report à nouveau créditeur.....	340.908 Euros
Excédent de l'exercice	0 Euros

Total fonds propres3.880.056 Euros

4ème Résolution

A la suite de la présentation du budget 2026-2027 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le budget caractérisé par un total de produits de 4.070.087 Euros et un résultat déficitaire de -327.000 Euros.

Les résolutions financières sont approuvées à mains levées à l'unanimité.

VI/ VOTE ADHÉRENTS

Nous allons procéder aux différents votes dans quelques instants.

Tous les votants ont en main un boîtier comme celui-ci.

Tous les votes seront réalisés avec ce boîtier et le résultat sera instantané.

Le paramétrage du nombre de voix dont vous disposez a été effectué, pour chaque boîtier, au moment où il vous a été remis.

Donc si vous disposez de 20 voix, lorsque vous ferez votre choix pour chaque vote, ce seront bien 20 voix qui seront enregistrées.

Maitre SABARD, huissier de justice, est présent ce matin pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats.

Dans un premier temps vous devez « allumer » votre boîtier en appuyant sur la touche située en bas à droite.

L'écran s'allume et vous souhaite la bienvenue : « welcome ».

Ensuite pour chaque vote, vous appuyerez sur la touche correspondant à votre choix, 1 ou 2 et enverrez votre choix en appuyant sur la touche SEND où il y a une enveloppe représentée. Un message « terminé » apparaît sur l'écran de votre boîtier et confirme que votre vote a été enregistré.

Si vous vous êtes trompé (en appuyant sur la touche 1 à la place de la touche 2 par exemple), vous pouvez changer en appuyant sur la bonne touche, mais avant d'avoir envoyé votre choix avec la touche SEND. Lorsque vous avez appuyé sur la touche SEND, votre vote est définitif et ne peut plus être modifié. Ne vous précipitez pas et tout se passera bien.

Nous allons procéder à un test avec cette diapositive.

Le tableau des boîtiers distribués va s'afficher ce qui permettra de vérifier quels sont les votants qui ont des difficultés. Ce tableau ne sera pas utilisé ensuite pour les votes officiels, ceux-ci restant parfaitement secrets.

Pour chaque résolution, j'ouvrirai le vote, le rectangle en haut à droite de la diapositive projetée à l'écran passera au vert. A partir de ce moment-là, vous pourrez voter. Je fermerai le vote et le résultat s'affichera dans les secondes suivantes.

Nous aurons plusieurs étapes de vote : qui commenceront dans un instant, il s'agit :

- Renouvellement du commissaire aux comptes
- Des choix des dates d'ouverture et de fermeture.
- Un sondage vous sera également proposé

Le Président indique que la date d'ouverture générale n'est pas soumise au vote cette année, puisqu'elle a été décidée en Conseil d'Administration à l'unanimité. Sera donc proposé à M. le Préfet, le 3^{ème} dimanche de septembre 2026, comme jour d'ouverture générale de la chasse en Indre-et-Loire.

L'assemblée passe ensuite au vote électronique des 6 résolutions dont les résultats figureront dans l'annexe de fin.

VII/ REMISE DE MÉDAILLES

Nous allons procéder maintenant à la remise de médailles fédérales. Je vais demander à messieurs Laurent BESNAULT et Fernand BOUTET de bien vouloir me rejoindre sur la scène.

M. Laurent BESNAULT

Nous récompensons aujourd'hui M. Laurent BESNAULT.

Veneur sous terre, il est maître de l'équipage du Beauséjour depuis 1997. Il régule les animaux nuisibles tels que renards et ragondins. Il est spécialisé dans le déterrage du blaireau, qui reste sa chasse de prédilection, accompagné de ses chiens avec qui il partage une belle complicité. C'est un passionné de chasse !

Président pendant de nombreuses années de l'Association Départementale des Equipages de Vènerie Sous Terre (ADEVST 37), il en est aujourd'hui le vice-président. Il est également vice-président de l'AFEVST, il y est d'ailleurs très engagé au niveau national dans la défense de leurs pratiques.

Nous te remercions pour toutes ces années de travail au service de la chasse et sommes heureux de te remettre la médaille de bronze de la Fédération pour te récompenser de ton travail et de ton dévouement

M. BOUTET Fernand

Fernand fait partie des « fourmis ouvrières » du monde cynégétique de notre département. Véritable « pivot » de toutes nos actions techniques et de communication, il assume depuis plus de 25 ans, un nombre important d'actions auprès de Notre Fédération.

Investi depuis qu'il est à Parçay Meslay dans le syndicat communal, il a représenté ce dernier dans le GIC du Vouvrillon où il a été 15 ans secrétaire, avant d'en assurer la Présidence jusqu'en 2025.

Chasseur à l'arc depuis mai 2008, il participe à la création de « l'Association Sportive des Chasseurs de Touraine » puis de « La Guide des Chasseurs à l'arc de Touraine ». Il aide Notre Technicien Formateur dans l'organisation des Journées de Formation Obligatoire à cette pratique cynégétique depuis plus de 10 ans.

Un prix spécial de culturiste aurait dû lui être décerné pour les tonnes de barrières métalliques qu'il a transportées pour nous aider à organiser les fêtes de la Nature sur le domaine de Candé.

Pour toutes ces années consacrées à la chasse dans notre département, au côté de notre Fédération, nous lui décernons la Médaille de bronze de la Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

➤ *Intervention de M. Laurent BESNAULT, vice-président AFEVST 37*

➤ *Intervention de Mme Sophie Auconie ex-Députée et administratrice de la Ligue contre le Cancer du sein*

➤ *Intervention de Mme BIVER, Directrice Départementale des Territoires*

Le Président, à 13h00, déclare l'Assemblée Générale 2026, close et invite les adhérents présents, à déposer les boîtiers de vote à la sortie de la salle et à partager le buffet campagnard au 2^{ème} étage.

**ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 11 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Alain BELLOY, Président
Fabien LABRUNIE, Premier Vice-Président
Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire général
Pascal JEHANNIN, Trésorier

Maître SABARD, Huissier, était présent pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats suivants :

Nombre de boitiers distribués	182
Nombre de voix exprimées	3286

DÉCISIONS :

L'Assemblée Générale décide de fixer :

Vote n°1 : - L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031 :

▪ <i>Pour</i>	2874 voix	87.46 %
▪ <i>Contre</i>	409 voix	12.45 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	3 voix	0.09 %
	<hr/> 3286 voix	

Vote n°2 : - Pour la saison 2026-2027, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'ouverture de la chasse du lièvre au 4 octobre 2026

▪ <i>Ouverture au 04 octobre 2026</i>	1729 voix	52.62 %
▪ <i>Ouverture au 11 octobre 2026</i>	1557 voix	47.38 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	0 voix	0.00 %
	<hr/> 3286 voix	

Vote n°3 : - Pour la saison 2026-2027 l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'ouverture du faisan commun naturel en plan de gestion, au 4 octobre 2026

▪ <i>Ouverture au 04 octobre 2026</i>	2207 voix	67.16 %
▪ <i>Ouverture au 11 octobre 2026</i>	1017 voix	30.95 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	62 voix	1.89 %
	<hr/> 3286 voix	

Vote n°4 - Pour la saison 2026-2027, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la clôture anticipée pour le faisan commun au 10 janvier 2027

▪ <i>Clôture le 03 janvier 2027</i>	1522 voix	46.32 %
▪ <i>Clôture le 10 janvier 2027</i>	1761 voix	53.59 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	3 voix	0.09 %
	<hr/> 3286 voix	

Vote n°5 - Pour la saison 2026-2027, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour la perdrix grise et rouge et pour le lièvre au 06 décembre 2026**

▪ Clôture le 06 décembre 2026	2018 voix	61.41 %
▪ Clôture à la même date que le faisane commun	1265 voix	38.50 %
▪ Abstentions ou nuls	3 voix	0.09 %
	<hr/>	
	3286 voix	

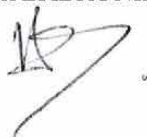
Vote n° 6 - Pour la saison 2026-2027, l'Assemblée générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, l'**extension du plan de gestion faisane à l'ensemble du département** :

▪ Pour	2219 voix	67.53 %
▪ Contre	1056 voix	32.14 %
▪ Abstentions ou nuls	11 voix	0.33 %
	<hr/>	
	3286 voix	


M. Alain BELLOY



M. Fabien LABRUNIE



M. Jean-Marc MAINGAULT



M. Pascal JEHANNIN

